



COMMUNE DE BELGEARD
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2025

PROCÈS-VERBAL DE REUNION

Conseillers en exercice	14	L'an deux mil vingt-cinq, le 8 juillet 2025 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BELGEARD, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre LELIEVRE, maire.
Conseillers présents	10	
Quorum	8	
Affiché le :		

Etaients présents : BEAUDOIN Fabienne, PROVOST Audrey, BOUDONNET Fabrice, BEAUDET Julie, POULEYN Gilbert, FROMENTIN Jérôme, LELIEVRE Jean-Pierre, THOMAS Alain, CAILLEAU Ludovic, SZCESNY Ludovic

Absents excusés : GOUGEON Sandrine, Gaëlle HAMOND

Absents : GUIHERY Jérôme, BROCHARD Bernard

Secrétaire de séance : POULEYN Gilbert

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal du 25 avril n'amène aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Compte réunion assainissement : retour enquêtes domiciliaires

Monsieur POULEYN commente les grandes lignes du rapport de projet présenté le 8 juillet par le cabinet d'études SOGETI dont les préconisations incluent l'étude géologique faite par GINGER et les enquêtes domiciliaires.

Sur 76 visites à la parcelle, 72 ont été réalisées. Il en reste 5 à terminer dont une irréalisable car le logement est inoccupé et ne sera pas raccordé dans l'immédiat.

Le montant global estimatif de l'ensemble des travaux de connexion au réseau se monte à 199 730 € pour le domaine privé avec une étendue de 500 à 8500 €. La moyenne à charge pour le particulier est estimée à environ 3200 €. Le coût prévisionnel de raccordement de l'ensemble des bâtiments communaux est de l'ordre de 28 840 €.

La profondeur du réseau et la position des boites de raccordement ont été optimisées.

- ✓ Les postes de refoulement pourront être réalisés en fouille talutée en déblais
- ✓ Les terrassements pourront se faire à l'aide d'engins classiques, et ponctuellement d'engin plus puissant permettant d'éclater le rocher
- ✓ Présence d'eau de nappe en fin de sondage à -1m à l'aplomb du futur poste de relevage (fuite probable de la bache à eaux d'incendie)
- ✓ Présence d'eau de nappe en fin de sondage à -3,5 m sur le site de la station d'épuration
- ✓ La présence d'eaux de nappe implique de réaliser les travaux à une période favorable, ou de prévoir un rabattement de nappe
- ✓ Les matériaux du site de la station de la réutilisables en remblais



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

Le curage, comblement et aménagement des lagunes actuelles sont hors-projet et seront pris en charge ultérieurement par la collectivité.

Le coût estimatif des travaux HT se monte à :

- Réseaux :	900 000 €
- Poste de refoulement :	55 000 €
- Station d'épuration :	440 000 €
- Domaine privé :	200 000 €
- Domaine communal :	29 000 €

Sur le domaine public, la collectivité sera aidée à hauteur de **25 % par le département** (réseaux et station). Concernant une éventuelle aide de l'**Agence de l'Eau Loire Bretagne**, une participation à hauteur de **35 %** pourrait être envisagée sur le domaine public uniquement.

Sur le domaine privé, il n'y aurait a priori pas d'aides pour les travaux de raccordement, sauf éventuellement pour les bâtiments privés, ou si le projet inclut une déconnexion du pluvial, avec gestion des eaux pluviales intégrée à la parcelle.

Il faut donc envisager de couvrir une dépense restant à charge pour la commune de l'ordre de 550 000 € par un prêt dont la durée pourrait être calquée sur la durée de vie de l'équipement soit à minima 30 ans.

2. Recensement population 2026 : désignation coordonnateur

Le recensement de la population aura lieu du 14 janvier au 15 février 2026. Un coordonnateur doit être nommé pour superviser le recensement. Monsieur le maire propose de nommer Béatrice Douhet. Le conseil municipal valide la nomination de Madame Douhet en tant que coordonnateur communal. Il sera proposé à Christelle Vialatte de prendre en charge la fonction d'agent recenseur

3. Travaux école

Madame PROVOST présente l'avancée et le calendrier prévisionnel des travaux à l'école. Les travaux sont programmés du 7 au 25 juillet.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les devis déjà présentés lors de réunions précédentes :

- Devis Saint-Denis n° 391 de 19 974,84 € TTC (terrassement)
- Cousin Couverture de 13 525,80 € TTC (terrasse en bois sur la cour)
- Diot PGM pour de 662.82 € TTC (fournitures de peinture)

L'entreprise Fontaine intervient pour la plomberie et LC Menuiserie pour l'isolation des murs et la réparation des dalles plafonds de la garderie et de la classe de M. Auguste suite aux infiltrations dues à l'orage du 13/06/2025. Mathilde Derouet et Fatna Arrhamane réaliseront la peinture du couloir et de la salle de sieste suite à la réalisation de l'isolation.



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

L'équipe périscolaire remettra les salles en ordre, aidée par le chantier Argent de poche la dernière semaine d'août. Un devis complémentaire doit être demandé pour la réfection des toilettes de la salle de sieste à l'entreprise Fontaine.

La réflexion est toujours en cours pour la définition et la pose des passerelles d'accès aux classes qui doit tenir compte des contraintes réglementaires pour les personnes à mobilité réduite. L'achat et l'installation des plants, arbres et arbustes se feront à l'automne.

4. Aménagement et travaux voirie

Monsieur le Maire présente les aménagements temporaires faits dans le bourg par le conseil départemental pour limiter la vitesse de traversée des véhicules. Cette action pourrait se poursuivre par la pose d'un feu tricolore ou autres signalisations dans le futur.

Le service prestation réalisera à l'automne des travaux de renforcement de voirie route de Pierrelée, par la création d'un merlon en terre en rive de chaussée pour sécuriser un virage.

Concernant les inondations d'un riverain sur la placette du Clos des Ramiers, les relevés topo réalisés montrent que les pentes en long et en travers de 1 à 2 %, voir moins d'1% parfois, ne permettent pas d'apporter une solution simple à proposer.

5. Tarifs périscolaires rentrée 2025/2026

Madame Beudet rappelle les tarifs actuels. L'entreprise de restauration n'a à ce jour pas envoyé les nouveaux tarifs pour la rentrée 2025/2026, elle propose au conseil municipal de ne pas appliquer d'augmentation.

Le conseil a l'unanimité valide la proposition. Les tarifs de la cantine resteront inchangés pour le début de l'année scolaire :

- garderie du matin :	1.00 €
- repas à la cantine :	4.50 €
- garderie du soir :	1.50 €

6. Chemin de la Petite Métairie : dénomination

Madame DUBOIS Laurence, souhaite que la parcelle cadastrée 028 A 495, dénommée « Champ du Bois » soit rebaptisée « Chemin de la Petite Métairie », car il s'agit d'un chemin privé d'accès à sa propriété. Monsieur le maire explique qu'il revient au conseil de créer les voies de la commune, il propose de créer la voie « Chemin de la Petite Métairie ».

Le Conseil valide à l'unanimité la création de cette voie et l'attribue à la parcelle A 495 pour modification au cadastre puis dans les bases GPS. Cette appellation correspond à la réalité de la fonction de ce chemin privé et améliore l'accessibilité.

7. Chemin des Jariais

Les signatures sont en cours pour l'acquisition du chemin des Jariais tel que défini dans les délibérations antérieures :

- le 21 juin avec la famille CHRETIEN
- le 17 juillet avec la famille MORIN



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

8. Déclaration d'intention d'aliéner : 34 rue du Muguet

La Municipalité renonce à l'intention d'aliéner le bien situé 34 rue du Muguet appartenant à Mme Corbin Alicia épouse Thuault.

9. Chantier argent de poche

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser deux opérations argent de poche pour le rangement, le nettoyage et l'aménagement des locaux de l'école avec le personnel scolaire. Le Conseil Municipal, après délibération :

- décide de valider ces deux dispositifs qui se dérouleront du lundi 7 au 9 juillet de 9h à 12h et du 27, 28 et 29 août 2025 de 9h à 12h sous la tutelle de Mathilde DEROUET et ARRAHMANE Fatna
- valide la candidature de Sélène DUVIAU, Doriane MOUCHE pour les 2 dispositifs et celle de Robin GARNIER sur celui d'août

10. Participation financière enfant scolarisé en classe ULIS à Laval

Comme le prévoit le code de l'éducation article L. 212-8, la Municipalité prend acte de la somme à payer, 386 €, pour un enfant de la commune, scolarisé à Laval en classe ULIS pour l'année scolaire 2024-2025.

11. Questions diverses

Déclassement parcelle réf AE 101 pour 37ca et vente

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la partie de terrain que souhaite acheter Madame GROUSSIN Barbara, domiciliée 36B rue du Muguet, ne doit plus être affectée à l'usage du public et doit être déclassée du Domaine Public dans le domaine privé

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le maire à engager la procédure de déclassement dans le domaine privé communal de 37 ca du domaine public situé 36B rue du Muguet,
- d'autoriser la vente de cette parcelle, cadastrée N° AE 101 à Mr DELDICQ et Mme GROUSSIN, au prix de 4€ le m² et autoriser le maire à signer l'acte de vente et les documents s'y rapportant chez Maître PILLEUX, notaire à Mayenne

Le conseil valide à l'unanimité les autorisations.

Percement d'une ouverture et pose d'une fenêtre à l'Orée du Bois.

Des devis sont demandés pour le percement du mur des toilettes et la pose d'une fenêtre. Cet aménagement améliorera la ventilation et la luminosité de cette pièce.



COMMUNE DE BELGEARD
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2025

PROCÈS-VERBAL DE REUNION

Prochain bulletin Municipal

Une répartition des thèmes à traiter et articles à rédiger est présentée par Madame Provost dans le respect des directives de communication pour cette pré-période électorale. La date de diffusion souhaitée est identique à l'an dernier soit sur septembre-octobre.

Prochaines réunions

Les prochaines réunions sont fixées au :

- Lundi 8 septembre à 19 h 00
- Mercredi 15 octobre à 18 h 30
- Vendredi 21 novembre à 19 h 00

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 10

Le secrétaire,
Gilbert POULEYN

Le maire,
Jean-Pierre LELIEVRE

